



Lettre aux directeurs et directrices

Cher-chère collègue

La période de vote des **élections professionnelles** approche. C'est un moment démocratique important qui va concerner toute la fonction publique.

A l'éducation nationale **le vote sera électronique**. Il concerne les professeur-es des écoles, les instituteurs et institutrices, les AESH, les AED, les contractuel-les,... Selon leur statut, le nombre de votes à émettre va de 2 à 5. Cette procédure de vote imposée par le ministère n'est pas des plus simples. A nous toutes et tous de faire la démonstration qu'elle ne fera pas obstacle à notre expression démocratique pour élire nos représentant.es !

Dès le 17 octobre, arriveront dans les écoles les notices de vote qui donnent à l'électeur-trice toutes les informations utiles pour se connecter sur le portail élections. Vous avez dû recevoir un mail de l'administration pour vous prévenir et pour nommer un-e référent-e de distribution de ces notices.

Chaque notice est remise en main propre contre émargement à partir du 7 novembre et jusqu'au 17 novembre 2022.

Afin de pouvoir voter, chaque collègue devra accéder à son **espace électeur et créer son mot de passe**. À cet effet, à partir du 13 octobre 2022, il ou elle recevra sur son adresse mail professionnelle un message contenant un lien à usage unique personnalisé. En cliquant sur ce lien, l'électeur-trice sera redirigé-e vers le portail Elections pour créer et confirmer son mot de passe Elections.

La période de vote s'étalera du 1^{er} décembre au 8 décembre 2022.

Dans les écoles de 6 électeurs-trices ou plus, **un kiosque de vote** pourra être mis en place. Il s'agit de la mise à disposition d'un ordinateur afin de permettre à chacun-e de voter sur son lieu de travail.

Le ministère n'a pas choisi les modalités les plus simples pour ce vote, aussi pour vous aider dans l'organisation du scrutin, **le SNUipp-FSU sera à vos côtés**.

Nous mettrons à votre service un numéro de téléphone avec des militant-es pour vous répondre pour toute question sur le parcours de vote, vous trouverez sur nos sites des tutoriels et des notices pour aider à voter. Vous pouvez bien sûr nous joindre également à la section départementale : 03 80 73 57 17 – snu21@snuipp.fr

Conscient de la surcharge de travail qui touche déjà les directeurs et directrices et de leur rôle dans le fonctionnement quotidien des écoles, le SNUipp-FSU s'est battu pour obtenir une augmentation du temps de décharge pour toutes et tous et demande la mise en place immédiate d'aides administratives formées et pérennes. Il a encore tout récemment interpellé une nouvelle fois le ministre à ce sujet.

Via notre site dédié, nous mettrons à disposition **des fiches pratiques** complètes sur le déroulement des opérations de vote.

Les représentantes du SNUipp-FSU21 : *Bénédicte Foulet, Olga Jacques, Adeline Gaëtan, Sonia Jendoubi, Anne Cordelier, Anne-Sophie Rique, Jennifer Ceddia, Estelle Mauget, Émilie Oudin, Christine Bernery*